

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES, Valérie MERON et Stéphanie PETIT.  
Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART,  
Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Etait absent et excusé : Julien MOMMELE.

Pouvoir : de monsieur MOMMELE à monsieur HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Valérie MERON.



Monsieur le maire ouvre la séance en accueillant monsieur PACCAUD qui est un des sénateurs de l'OISE. Celui-ci rappelle qu'il y a 7 députés et 4 sénateurs dans notre département et qu'ils sont au service des 679 communes de ce territoire.

Olivier PACCAUD a été élu en 2017 et avait un engagement avec monsieur Olivier DASSAULT : tous deux avaient créé un fonds pour aider les communes rurales allant jusque 5 000 habitants pour l'achat de matériels et ainsi pallier la suppression de la réserve parlementaire.

Monsieur PACCAUD explique qu'il met chaque mois 20 % de ses indemnités de sénateur dans ce qu'il appelle la « petite caisse » ; il reçoit 4 720 euros tous les mois et met donc de côté 1 000 euros.

Depuis leur élection et la création de ce fonds, plus d'un million d'euros ont été dispatchés aux communes de l'OISE. Malheureusement le décès récent de monsieur DASSAULT a marqué la fin de ces aides au grand regret de monsieur PACCAUD.

Monsieur PACCAUD remet à monsieur le maire un chèque de 1 000 euros pour l'achat d'une armoire anti-feu.

Les conseillers municipaux le remercient chaleureusement pour son aide et sa venue.

### **O/Approbation des comptes rendus des séances précédentes :**

Monsieur le maire soumet au vote les comptes rendus de la dernière séance.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité et les conseillers municipaux sont invités à les signer et à les parapher.

### **1/Décisions modificatives pour les dépenses liées aux frais des documents d'urbanisme :**

Lors de l'élaboration du budget principal, 10 000 euros avaient été prévus pour financer les frais liés à l'élaboration des documents d'urbanisme suite à la révision du PLU.

Or, il s'avère que des factures restent à régler car l'enquête publique était finalement double et portait également sur le zonage d'assainissement et des eaux pluviales. Dans le même temps, la numérisation et le dépôt en version numérique du PLU sur le site internet du géoportail de l'urbanisme sont devenus obligatoires ; ils n'avaient pas été chiffrés dans la prestation initiale par le cabinet d'étude, ce qui engendre un coût supplémentaire. Les crédits disponibles actuellement sont insuffisants et deux décisions modificatives doivent être établies pour régler ces trois factures. Les fonds seront prélevés sur les travaux de réseaux article 21538 chapitre 21 immobilisations corporelles pour la somme globale de trois mille euros.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces décisions modificatives.

### **2/ Délibération pour la troisième tranche de travaux d'enfouissement des réseaux**

Monsieur le maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés avec le syndicat d'électrification le « SEZEO » et concernant la première tranche de travaux Rue René DELORME et Chemin du Tour de Ville ne sont pas totalement réglés et que, malgré nos relances, nous attendons la seconde facture.

Les travaux de la seconde tranche démarreront au début de l'année 2022.

Le SEZEO nous demande aujourd'hui de remplir un questionnaire sur nos projets futurs ; monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de lancer l'étude pour une troisième tranche sachant que l'étude sera prise en charge par le syndicat et ne deviendra facturable à la commune que si celle-ci engage les travaux.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le lancement de cette étude auprès du SEZEO.

### **3/ Délibération pour la stagiairisation et la titularisation de Madame Laure PASCAL**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que Madame PASCAL est en Contrat à Durée Déterminée sur une base de 21 heures par semaine depuis début août et ce, jusque fin décembre de cette année.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, monsieur le maire, d'un commun accord avec l'intéressée, souhaite sa titularisation. La procédure s'étale sur plusieurs mois car il faut élaborer un dossier et établir une parution de deux mois sur le poste à pourvoir. Madame PASCAL sera stagiaire pendant un an puis titulaire.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette procédure et la titularisation de madame PASCAL sur la même base de travail que son contrat actuel soit 21 heures.

#### **4/ Délibération pour l'assurance du personnel**

Le contrat d'assurance pour le personnel en cas d'arrêt de travail est arrivé à expiration le 01<sup>er</sup> juillet dernier et un nouveau contrat de 4 ans a été proposé sur la base d'un taux de cotisation à 6.35% pour les agents cotisant au CNRACL et 1.73% pour ceux cotisant à l'IRCANTEC. Le coût annuel s'élève à 650 euros environ.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce renouvellement de contrat.

#### **5/ Evolution du Pacte financier fiscal de la Communauté de Communes du Pays de Valois**

Monsieur le maire explique que 20 % des recettes fiscales économiques nouvelles (par rapport à l'année de référence 2016/ année de référence pour le calcul des attributions de compensation) devront être redistribués dans le cadre de ce pacte financier et divisés selon deux parts :

-Part 1 (50%) répartie entre les communes selon les critères de population et de potentiel financier,

-Part 2 (50%) versée par le biais de fonds de concours sur des opérations communales qui présentent un intérêt économique et/ou touristique et prioritairement pour celles qui n'ont pas de zone d'activité sur leur territoire. En 2021 la commune a touché 1080.82 euros.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur cette évolution.

Les conseillers municipaux approuvent à la majorité l'évolution de ce pacte financier à 9 voix pour et 2 abstentions.

#### **6/ Informations et questions diverses**

-Une demande de prolongation du prêt pour les travaux d'enfouissement des réseaux au Crédit Agricole a été demandée car l'échéance est initialement prévue en janvier 2022.

-Le marquage au sol a été réalisé par les services de la Communauté de Communes du Pays de Valois à la fin de l'été. Madame MERON demande s'il serait judicieux d'informer les riverains, via une lettre d'information, de l'intérêt et du fonctionnement du marquage au sol réalisé ; ce serait l'occasion de rappeler que les 2 carrefours (au niveau du monument aux morts et du croisement rue Albert CALLENS / rue René DELORME) sont dangereux et qu'il est important de ne pas couper la route ni de déborder sur la partie inverse du dos d'âne à l'entrée du village.

-A titre d'information, les communes membres du Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'AUGER-SAINT-VINCENT avaient jusqu'au 15 septembre 2021 pour délibérer sur le projet de fusion avec les communes de FRESNOY-LE-LUAT, ROSIERES et ORMOY-VILLERS.

Monsieur le président, Jean-Pierre HAUDRECHY poursuivra la procédure en se rapprochant de la préfecture et du cabinet d'études.

-Monsieur le maire lit aux conseillers municipaux la lettre que Monsieur et Madame GISSIEN lui ont adressée à la suite des orages du mois de juin ; ils demandent une expertise pour la mise en place d'installations efficaces et pérennes pour faire face aux ruissellements et aux fortes pluies. Ils en ont profité pour remercier monsieur le maire ainsi que la famille BONNOT pour l'aide apportée afin de sécuriser leur habitation au moment des fortes pluies.

Monsieur le maire leur a indiqué qu'un petit aménagement derrière le bassin de rétention d'eau a été réalisé avec VALOIS-PAYSAGE pour dévier l'eau du côté du champ. Lors de la construction du futur lotissement, des travaux seront envisagés. Madame MERON demande si une réflexion ne serait pas à mener sur les hauteurs du village pour éviter l'écoulement de l'eau et de la bonne

terre cultivable. Pour Monsieur DEMARET le problème est un mauvais concours de circonstances et l'idée serait de créer une digue et de curer la mare. Les conseils municipaux se demandent comment canaliser cette bonne terre qui s'en va.

Un courrier pourrait être envisagé pour sensibiliser l'exploitant et le propriétaire. La même réflexion doit se porter à l'entrée de ROUVILLE côté ORMOY-VILLERS.

-Le rapport du SPANC est à la disposition des conseillers municipaux.

-Monsieur le maire évoque un mail envoyé par Madame MERON à la demande de M. Casimir MERON concernant une tombe abandonnée à l'entrée du cimetière, à côté de celle d'un membre de leur famille et qui s'écroule de plus en plus. Les démarches sont en cours et elles sont longues et difficiles.

-Les élections présidentielles de 2022 se tiendront le 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives, les 12 et 19 juin 2022.

-Monsieur le maire formule des remerciements à Pascal DOMART pour l'application de la lasure sur la porte de l'église.

-La rentrée des classes s'est bien passée et il y a 123 élèves dans le regroupement pédagogique intercommunal. Il y a cependant eu un incident avec la livraison des repas. Le livreur de chez API a laissé les réfrigérateurs ouverts et la température des produits est remontée rompant la chaîne du froid. Les enfants ont obtenu leur repas grâce à la formule de secours « tampon ».

-Il est demandé à Mesdames BONNOT et PETIT de prendre contact avec le père Noël pour ne pas oublier les cadeaux des jeunes rouillois.

-Monsieur DEMARET réalise une présentation sur l'aménagement de l'O.A.P.1.

Deux possibilités : soit vendre des terrains nus, soit passer en procédure de lotissement qui impose des travaux avant de vendre avec un cahier des charges plus rigoureux que le P.L.U. et un règlement de lotissement.

Monsieur DEMARET propose la procédure de lotissement qui est avantageuse sur plusieurs points -esthétique, finitions... - même si elle représente un coût ; en effet, il faudra amener l'eau, l'électricité et les télécoms. De même, les terrains seront vendus avec des à-côtés composés de haies et de pavés, de places de stationnement de jour et de végétation type charmilles autour de ces stationnements.

Un aménagement sur la pointe de ces terrains sera réalisé avec des arbres à hautes tiges.

Le coût estimatif est de 130 000 euros pour permettre la mise en vente de 5 terrains.

Plusieurs personnes sont déjà intéressées mais avant de vendre ces terrains, il faut d'abord obtenir l'accord d'un permis d'aménager qui peut être délivré entre 4 à 6 mois après son dépôt.

Monsieur DEMARET rappelle que ce seront des logements unifamiliaux.

Une date de réunion est fixée avec les conseillers municipaux pour élaborer le règlement de lotissement : le vendredi 08 octobre à 19 heures.

-Monsieur DOMART indique que les déjections canines sont un véritable problème au niveau du stationnement chemin du Tour de Ville et que des élèves avant même d'arriver en classe peuvent marcher dedans. A la suite de cette remarque, la réflexion s'est étendue sur le centre-bourg.

La solution envisagée serait la mise en place de distributeurs de sacs de déjections canines et de panneaux. Le secrétariat s'occupera d'obtenir des devis pour ce type de matériel. Dans tous les cas, il s'agit de compter sur le civisme de chacun.

-Le cendrier acheté par la commune va être mis en place pour éviter que les mégots soient jetés à terre par les parents au moment de la sortie de l'école.

-Madame MERON déplore le stationnement excessif et dangereux des parents d'élèves et elle les encourage à utiliser le service du bus.

-Madame PASCAL réalise une présentation des futurs site internet et logo de la commune.

-Madame BONNOT indique que le passage vers le chemin menant à CREPY-EN-VALOIS doit être facilité car de simples vélos auraient du mal à circuler. Elle ajoute que le quad de monsieur BONNOT est hors d'usage et que la commune devra réfléchir à l'achat d'un engin motorisé pour effectuer les travaux de la collectivité.

-Monsieur DEMARET revient sur la demande de la prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes du Pays de Valois au 1er janvier 2022, la minorité de blocage de ses communes membres ayant fonctionné lors des récents votes, repoussant ainsi cette prise de compétence.

Monsieur DEMARET lit un extrait du compte rendu du dernier conseil communautaire et déplore que les communes ayant voté contre soient critiquées quand on sait que la liberté de vote est un droit immuable. Monsieur le Président de la C.C.P.V. sera invité au prochain conseil municipal pour donner ses arguments.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h45.

Les conseillers municipaux se réuniront le 26 novembre prochain.